



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité départementale de la Marne

Reims, le **26 NOV. 2021**

Le Directeur Régional

à

Référence : SM1 LJ/LT n° D1 u 2021-1072
Affaire suivie par Lynda TIPHAINE
Tél : 03 26 77 33 50
Courriel : ud51.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
Objet : demandes de permis de construire
Vos réf. : affaire suivie par Géraldine CANDUZZY

Direction Départementale des Territoires
de la Marne
Service Urbanisme
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE
Cedex

Par lettre citée en référence, vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande de permis de construire référencé :

Dossier : PC 051 224 21 B0003

Demandeur : SAS URBA 327, représentée par Monsieur Stéphane ANDRIEU

Adresse des travaux : Lieu-dit « Le Fossé Saint Hilaire » à ECRIENNES (51300)

Déposé en mairie le : 4 août 2021, complété le 27 septembre 2021

Le dossier prévoit l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de transformation et un local de maintenance.

Les parcelles ZC34 et 35 sur Ecriennes visées par ce projet sont identifiées comme étant une ancienne carrière de la société MORONI dont la cessation d'activité a été actée le 27 décembre 2019.

Cet ancien site n'est plus régi par la réglementation sur les installations classées, l'inspection des installations classées n'émet pas de remarques concernant la réalisation de ce projet.

P/le Chef de l'unité départementale de la Marne,
Le Chef de la 1^{ère} subdivision de la Marne,



Lorette JONVAL